SI·EN Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 17
11 mai 1995

SOMMAIRE

Editorial 1

VIE SYNDICALE
La détermination des IEN a commencé à porter ses fruits 2
En bref 3
CAPN des mutations 4
Postes vacants 6

SUR LE TERRAIN 8
Ils nous ont quittés 7

RETRAITES
La grogne des retraités 8

L'inspection
n° 17
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
SI.EN-Fen
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tel 43 22 68 19
Imprimerie et
photocomposition : FEN
Commission paritaire :
3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028

EDITORIAL

Le 8 mai, l'élection du Président de la République est venue mettre fin à quatre mois d'une campagne électorale dont l'un des effets aura été de geler toute décision engageant l'avenir.

Le 17 mai verra la passation de pouvoir entre François Mitterrand et Jacques Chirac qui devrait, sans tarder, procéder à la nomination du Premier ministre, celui-ci annonçant ensuite la composition de son gouvernement.

Pour ce qui nous concerne, et après une période de vacance du pouvoir politique qui aura duré presqu'un mois - les responsables se bornant à "*assurer les affaires courantes*" - nous devrions connaître très prochainement les noms du ministre de l'Éducation nationale, des membres de son cabinet, des éventuels nouveaux directeurs.

Certes, la continuité administrative aura été assurée par les directions. Ainsi les discussions ouvertes par le directeur de cabinet du précédent ministre, grâce à l'action engagée avec détermination par le SI.EN-FEN, ont-elles pu se poursuivre avec la direction générale des finances malgré le départ - précoce - de Xavier Darcos vers d'autres fonctions... Mais, même dans ses aspects techniques, l'examen du dossier implique des choix et des discussions qui, pour être efficaces, ne pourraient longtemps se poursuivre sans décisions de nature politique.

Un certain délai sera donc nécessaire au nouveau ministre et à son équipe pour prendre connaissance du dossier.

Le SI.EN-FEN lui adressera, dès sa nomination, une demande d'audience.

Mais déjà, il faut que le ministre sache que notre syndicat n'attendra pas une année avant d'être reçu !

Les discussions sont ouvertes et le SI.EN-FEN est bien décidé à faire aboutir ses revendications.

La vigilance et la mobilisation sont plus que jamais de rigueur !

Le congrès national, réuni à Paris les 18 et 19 mai après analyse et débat, saura doter le Bureau National des mandats les plus appropriés à la situation.

Michel Marucelli
le 10 mai 1995

La détermination des IEN a commencé à porter ses fruits

Décidée par le Bureau National, engagée depuis les congés d'hiver, pour que s'ouvrent enfin les discussions sur la situation des inspecteurs avec un ministre peu pressé d'apporter une réponse aux demandes de leur organisation représentative, l'action de rétention du courrier administratif a porté ses premiers fruits.

Le 6 avril, au nom du ministre empêché, Xavier Darcos, directeur du Cabinet, a reçu une délégation du SI.EN-FEN et a déclaré "*les discussions sont ouvertes*", confiant à la direction générale des finances le soin d'examiner les aspects techniques du dossier et de rencontrer le syndicat pour des séances de travail. Deux se sont déjà tenues les 19 avril et 9 mai. Une prochaine réunion est prévue le 23 mai.

Il ne fait pas de doute que ces discussions n'ont pu s'ouvrir que grâce à la mobilisation et à la détermination des adhérents et des collègues qui ont rejoint le mouvement dans plus de 22 académies (recouvrant plus de 60 départements), dans une période caractérisée par les congés successifs d'hiver et de printemps, échelonnés en différentes zones ce qui ne fait qu'amplifier la force de la démonstration.

Il ne servirait à rien de se satisfaire d'avoir ouvert les discussions si nous ne pouvions les poursuivre pour les conduire à leur terme.

La campagne pour les élections présidentielles, sur fond de laquelle s'est développée l'action syndicale, présente une certaine originalité qui nous obligera, après avoir ouvert des discussions sous des pouvoirs présidentiel, gouvernemental, ministériel déterminés, à les poursuivre avec d'autres responsables politiques, vraisemblablement différents et qui, à l'heure où ces lignes sont écrites, ne sont pas encore connus, à l'exception du Président de la République.

Dans ce contexte, le SI.EN-FEN qui a obtenu l'ouverture et l'engagement de discussions, est bien décidé à les poursuivre pour faire aboutir ses revendications. Une audience sera donc demandée au prochain ministre dès qu'il sera connu.

Les discussions sont ouvertes...

Audience chez le directeur du cabinet du ministre du 6 avril

La délégation du SI.EN-FEN, constituée de Maryse Le Moël, Bernard Lespes, Marthe Lévêque et Michel Marucelli a été reçue pendant deux heures par Xavier Darcos, assisté de Jacques Crémadeills, Marcel Duhamel, Directeur des Écoles, Jean Bottin, Inspecteur Général chargé de mission auprès de la direction des personnels enseignants du second degré, Monsieur Garnier et Madame Gaillard, de la direction générale des finances.

Xavier Darcos a exprimé les regrets du ministre, très occupé en cette période de la campagne électorale, de ne pouvoir recevoir lui-même la délégation. Mais c'est bien en son nom qu'il déclare ouvertes les discussions avec le SI.EN-FEN, après avoir reçu, la veille, les représentants des IPR-IA. Il s'agit donc, pour lui, d'une première audience "d'écoute" des demandes du syndicat.

La délégation s'étonne que le SI.EN-FEN, dont le champ de syndicalisation s'est ouvert aux IPR-IA depuis la dernière rentrée scolaire, n'ait pas été tenu informé ni invité à participer aux discussions concernant les IPR-IA. Elle regrette, une fois de plus, le peu d'attention porté à ses demandes jusqu'à présent, puisque, lors de l'audience accordée par le ministre le 28 juin dernier, elle avait déjà remis ses revendications.

Cela explique le très vif mécontentement des inspecteurs , toutes catégories confondues - IEN et IPR-IA - devant le peu de considération témoigné à l'égard des inspecteurs et de l'inspection.

C'est bien ce qui a justifié l'appel lancé par le SI.EN-FEN à tous les inspecteurs actuellement engagés dans un mouvement de rétention du courrier administratif qui atteste de leur détermination à voir prise en compte leur situation. Les discussions ont ensuite porté sur les points suivants :

- le corps unique d'inspection aux missions diversifiées : il n'est pas d'actualité.

- L'évolution des missions d'inspection : pas de remise en cause des orientations antérieures. L'Administration a cherché à mettre en évidence l'hétérogénéité des missions y compris entre les IEN du Premier degré et les autres spécialités d'IEN, ainsi que les IPR-IA, pour essayer de démontrer que le "corps unique" n'était pas possible. La délégation syndicale, sans nier les différences et après avoir rappelé que les IEN comprenaient également les IEN-ET et les IEN-IO, insiste sur la nécessité du travail en partie commun avec les IPR-IA et les autres spécialités d'IEN pour mieux assurer les continuités École-collège-lycées. Nécessité que le PTA devrait couvrir, mais qui n'est pas réalisée.

- Sur les carrières : non-contestation de l'écrasement du différentiel entre corps d'inspection et corps viviers et obligation d'y remédier, soit par l'application du Durafour, soit par les retombées du rapport Prada...

-À la délégation qui exige que soit suivie pour les corps d'inspection la même logique que celle suivie pour les corps enseignants comparables, Xavier Darcos a répondu : "***à défaut de corps unique, on pourrait avoir rémunération unique***"...

Le directeur du Cabinet a conclu l'audience en confiant à la direction générale des finances et à ses représentants le soin d'examiner l'ensemble des éléments techniques du dossier et de rencontrer de nouveau le syndicat pour des réunions de travail en commun. Il n'a pas exclu la possibilité de "*signer un papier*", protocole ou relevé de conclusions, avant le changement de Président et de Gouvernement...

Séances de travail à la DGF

Le 19 avril, puis le 9 mai, la délégation du SI.EN-FEN, constituée de Claude Guerre, Renée Hasiak, Maryse Le Moël, Michel Marucelli et Gaby Santarelli a rencontré le directeur adjoint de la DGF, Michel Delacasagrande, assisté de M. Garnier, Mme Gaillard ainsi que de Mme Pépin et M. Laffay, de la DPID.

Séances de travail très techniques et seulement techniques puisque, dès la première réunion, M. Delacasagrande informait la délégation de la nomination de Xavier Darcos comme Doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale et du départ du directeur adjoint du Cabinet.

Le ministre étant par ailleurs en campagne et n'assurant plus que les affaires courantes, notre interlocuteur s'est trouvé ainsi sans "mandat" politique cadrant les explorations techniques.

Ce qui ressort de ces deux premières réunions c'est la confirmation que les IEN bénéficieront de l'accord Durafour avec effet au 1er août 1996, sans que l'on puisse savoir sous quelle forme puisque les ministères ne disposent encore d'aucune lettre de cadrage concernant cette application aux corps de la fonction publique dont l'indice sommital est le 818 NM. C'est le prochain gouvernement , à la suite d'arbitrages interministériels , qui en fixera les contours.

Michel Marucelli

En bref...

Mutations des IEN (suite)...

Comme chaque année des rumeurs circulent dans les académies et les départements. Rien ne semble pouvoir empêcher cela.

Elles concernent principalement des collègues qui ont pu être sollicités, à titre individuel, pour des postes relevant des TOM, du ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération voire d'autres détachements.

Nous avons contacté une fois de plus la DPID qui nous a confirmé que les décisions n'étaient pas encore prises et que nous en aurions connaissance lors de la prochaine réunion de la CAPN des IEN, le 9 juin.

Les conséquences des nominations éventuelles sur ces postes seront examinées conformément à l'ordre du jour prévu.

Encore un peu de patience, donc...

Discussions également ouvertes avec les IPR-IA

Le ministère Bayrou a également ouvert des discussions avec les organisations représentatives - celles qui siègent à la CAPN - des IPR-IA, comme il en a ouvert avec le SI.EN-FEN.

Après avoir refusé l'accès à l'échelle lettre B, le ministre a envisagé la création d'une indemnité spécifique et conséquente se situant dans une fourchette annuelle de 20 000 à 25 000 F, mais qui ne serait pas versée à tous les IPR-IA, pas davantage qu'aux IA-DSDEN et à leurs adjoints.

Le pourcentage d'IPR-IA concernés n'est pas encore arrêté, pas plus que les critères présidant au choix. C'est ainsi une sorte de première : on "pyramide" les indemnités !

Il n'y a rien d'étonnant à ce que cette mesure de "consolation" ne déclenche guère l'enthousiasme des collègues...

Raison de plus pour qu'ils nous rejoignent. Ensemble nous serons plus forts !

Est-ce cela la concertation ?

Presque par surprise ou en catimini, vient d'être publié au Journal Officiel du 10 mai 1995, l'arrêté du 9 mai portant "missions , organisation et fonctionnement de l'École supérieure des personnels d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale".

Nous y reviendrons, assurément plus longuement . Mais il faut dénoncer déjà le fait que les organisations représentatives des personnels en formation n'aient pas été consultées. Ou plutôt pas le SI.EN-FEN !...

Pas plus qu'elles ne figurent, es-qualité, parmi les membres du Conseil d'Orientation dont la composition s'affiche "tripartite" ...

À voir, avec les autres syndicats des personnels de direction (SNPDEN), d'administration (AGIR)...

Abandon de la franchise postale ?

Le ministre des Postes et Télécommunications a rappelé la suppression de la franchise postale, à compter du 1er janvier 1996, aux autres départements ministériels.

Bien que cette mesure, en soi, ne relève pas d'un problème strictement syndical, il ne faudrait tout de même pas que l'imputation de ces frais - apparemment énormes - vienne grever les crédits de fonctionnement, en particulier les frais de déplacement déjà nettement insuffisants...

Le SI.EN -FEN interroge le Directeur de la Direction de l'Administration et des Personnels (DAP, ex-DPAOS...). Il demande également à la FEN d'intervenir auprès des ministres de la Fonction publique et de l'Éducation nationale.

Pendant ce temps, notre ministère procède à l'estimation du coût d'une telle opération...

Michel Marucelli

C.S.G.

En réponse aux questions posées par les collègues : La C.S.G. s'applique également à toutes les indemnités perçues. Il faut donc en tenir compte lors du calcul du traitement.

Renée Hasiak

C.A.P.N. du 6 avril 1995 : Mutations

Présents pour l'Administration : MM. Baladier (directeur DPID), Robillard (IGEN); Perritaz (Adjoint DPID), Mme Principaud (IA-DSDEN)
pour le SI.EN : M. Le Bohec, G. Santarelli, R. Hasiak, B. Lespes (expert).

Déclaration de M. Le Bohec pour le SI.EN :
Le mouvement de ce jour s'engage dans un contexte difficile, les inspecteurs sont en effet amenés actuellement à réagir, par un blocage du courrier administratif, à la situation qui leur est faite.

Cela concerne leur statut et déroulement de carrière, leur régime indemnitaire, les moyens de fonctionnement dont ils disposent, mais aussi les modalités de gestion de carrière et là, je fais référence à l'absence de transparence et d'équité rencontrée parfois dans certaines commissions paritaires, notamment lors de l'établissement des classements en vue de la hors-classe.

Nous demandons que les décisions de mutation des inspecteurs soient prises dans la transparence et l'équité à partir de principes d'attribution des postes formulés en début de séance.

L'étude des documents préparatoires a été pour nous source d'inquiétudes et d'interrogations. Inquiétude pour le bon déroulement du mouvement et l'égale information des collègues face à des changements d'intitulé de poste en cours du mouvement.

Inquiétude face aux informations données à certains sur l'issue du mouvement alors que la CAPN ne s'est pas encore tenue.

Interrogation quant au respect du principe de l'ancienneté dans la fonction, principe antérieurement convenu pour l'attribution des postes.

Quelques questions appellent des réponses :
* quelles dispositions en cas de mesure de carte scolaire (suppression ou remaniement de circonscription) ?
Nous demandons que les collègues touchés par une telle mesure bénéficient d'une priorité.
* Quelle priorité pour les collègues de retour d'un poste à l'étranger (coopération ou affaires étrangères) ?
Nous demandons que les priorités accordées prennent en compte les intérêts des collègues qui reviennent en France mais aussi les intérêts de ceux qui y sont restés.
* Quelle est la règle après un séjour à l'étranger ou hors de France ?
Y-a-t-il nécessairement retour sur un poste en France avant une nouvelle nomination à l'extérieur ?
* Quel est le poids de l'avis des IA sur les postes fléchés circonscription-IUFM ?
Nous demandons que ces avis soient prépondérants.

Voilà des questions auxquelles nous souhaiterions avoir des réponses avant que le mouvement ne s'engage.

Je terminerai, bien que ce ne soit pas l'objet de la CAPN de ce jour, par la situation des inspecteurs stagiaires qui ne seraient pas nommés sur un de leurs six voeux. Nous souhaitons que dans ce cas ils puissent avoir l'assurance qu'ils auront la possibilité de muter après un an sur leur premier poste.

Réponses de M. Baladier, Président.
Il souligne son souci permanent de transparence dans la gestion des personnels et réfute l'argument de cogestion dénoncée par Ramis (FSU). Des avis sont sollicités, mais ce ne sont que des avis. Il n'y a rien d'anormal à voir des écarts entre les avis donnés et les décisions prises. C'est le ministre qui décide in fine, c'est pourquoi les décisions relatives au mouvement ne peuvent être prises le soir de la tenue de la CAPN, le ministre les prend avec le délai nécessaire.

Pour ce qui concerne les postes à profil, le directeur prétend que leur multiplication n'entrave en rien les décisions de mutation et ne déréglemente nullement le droit à mutation. D'autre part il indique que le critère d'ancienneté n'est pas le seul a être pris en compte,
(suite page 7)

Information et orientation

NOM Prénom	Venant de	Muté à
BLONDEEL Françoise	CRÉTEIL (Melun)	CRÉTEIL (Seine-St-Denis DRONISEP)
FADDA Nicole	CAEN (Caen)	VERSAILLES (Yvelines)
TASSE Marie-Claude	DIJON (Nevers)	CRÉTEIL (Seine et Marne)
TROUVÉ Jacques	LIMOGES (Guéret)	PARIS (Paris).

Enseignement technique

ALBERT Edith	MONTPELLIER Ap	MONTPELLIER STI
AUBANEL Jean-Marc	LYON EG	LYON S/Co
BOISSEL Dominique	LYON B/B	AIX-MARSEILLE FC
BOLINET Jean-Marc	CAEN LH	AIX-MARSEILLE LH
BONNARD Jean	LYON S/Co	LYON EG
CHADOUTEAU J-Marie	RENNES M/E	RENNES STI
CHAUVEAU Jacques	LIMOGES M/E	POITIERS STI
CHENEDE Serge	RENNES FC	RENNES Alim
CHIAVAZZA Jean-Pierre	REIMS Alim	REIMS STI
COLIN Brigitte	VERSAILLES S/Co	VERSAILLES EG
CORNUEY Jean-Marie	NANCY-METZ Alim	REIMS Alim
DE VECCHI Monique	ROUEN FC	ROUEN EG
DUVERNE Alain	DIJON Ap	DIJON STI
FOURNIOL Jackie	ORLEANS-TOURS Ap	ORLEANS-TOURS FC
GUIVARC'H J-François	BORDEAUX Ad/F	BORDEAUX S/Co
JARRAUD Michèle	LIMOGES Alim	LIMOGES FC
KUBIAK Aline	LILLE Ad/F	LILLE Alim
LAMY Alain	MAYOTTE Apprent.	BORDEAUX LH
LASSALLE Bernard	POITIERS STI	RENNES STI
LEBEAUPIN Norbert	NANTES M/E	NANTES STI
LEFORT Daniel	NANTES STI	RENNES M/E
LEPETIT Jean	CAEN FC	CAEN LH
MAUCHAUSSE Jacky	DIJON B/B	DIJON STI
MESNARD Claude	MAURITANIE	MAYOTTE Apprent.
NOEL Jeanine	RENNES Ap	RENNES B/B
PARENT Gérard	NANTES B/B	RENNES B/B
PATOUILLARD Joseph	LYON FC	LYON SC
PEGORARO Patrick	GRENOBLE Alim	LYON Ad/F
PORTIER Yves	REUNION Ad/F	RÉUNION S/Co
RETTIG André	NICE FC	TOULOUSE LH
RIVET Mireille	BORDEAUX STI	AIX-MARSEILLE STI
ROBIN Jean	DIJON STI	DIJON B/B
SAQUET Serge	ROUEN STI	VERSAILLES STI
SOUCHU André	RENNES B/B	RENNES STI
VATINEL Michel	ROUEN EG	AIX-MARSEILLE EG

Détachement : Melle **LEFEBVRE** (Chef d'Établisseemnt) à ROUEN FC

STI : Sciences et Techniques Industrielles
EG : Économie et gestion
LH : Lettres-histoire
SC : Enseignement scientifique
FC : Formation continue
S/Co : Services et commerce
Alim : Alimentation
M/E : Mécanique électricité
B/B : Bâtiment-bois
Ap : Coordination de l'apprentissage
Ad/F : Administratif et financier

Premier degré

NOM Prénom	Venant de	Muté à
ALLAIRE Jean-Pierre	(Laval IV)	Château-du-Loir
ANDRIES Bernard	(dét. M.E.N.)	Cergy sud + IUFM
ANZIANI Ange-Benoît	(Sarrebourg II)	Crépy-en-Valois
AZEMA Michel	(Nîmes III)	Nîmes adjt. I.A.
BABLET Marc	(St. Denis ZEP)	Paris 36 ème circ. + CEFISEM + ZEP + IUFM
BARATAULT JPierre	(Paris 22ème circ. + I.U.F.M.)	Paris 16ème circ.+ IUFM
BASTIEN Gérard	(Villefranche-s/Saône I)	Lyon adjoint I.A.
BAUMGARTNER Raymond	(Saverne)	Strasbourg VIII
BEAUGUITTE Bernard	(Lille St.André)	Lille centre
BEAUSSIER-MILESI E.	(dispo.)	Pont de Claix IUFM
BELIN Daniel	(Lyon XV)	Lyon IV
BENAIOUN Carmen	(Barbezieux)	Arcachon
BERQUIN Henri	(Vietnam)	Paris 6ème circ.
BIRON J-Laurent	(Bourgoin I)	Bourgoin-Jallieu II
BIZE Anne-Marie	(Vesoul+IUFM)	Vesoul sud
BODINIER Serge	(Remiremont)	Epinal II
BOISANTE J.-Louis	(Troyes II)	Melun V
BOUQUILLON Léon	(Audruicq)	Bully-les-Mines
BOURGET François	(Nelle-Caléd.)	Montpellier littoral
BRANCA J.-Marie	(Vitrolles)	Alfortville
BRAULT J.-Paul	(Ouest 79)	Poitiers III
CAIL Alain	(Guise)	Jeumont
CHAMPEYRACHE	(Paris 6ème)	Paris 8ème circ.
CHARDONNEL Bernard	(Pont de Cheruy II + AIS)	La Tour du Pin II
CHARLICANNE André	(Djibouti)	Vitrolles
CHAUZEIX Annick	(Argenteuil Nord)	Méru
CHINES Danièle	(Courbevoie)	Les Andelys
CLAUSTRE François	(Vesoul AiS)	Langon
COLLETTE Michel	(Saran+IUFM)	Le Tampon II
COMBES Françoise	(Lyon XXII)	Lyon VII
COULON Thérèse	(Le Cannet)	Lyon XV St. Priest
CUILLIEZ Daniel	(Bully-les-Mines)	Roubaix sud
DACQUIN Jacques	(Arras I)	Arras adjoint I.A.
DAVID Rémy	(Vesoul Nord)	IEN Vesoul + IUFM
DERVAUX André	(Roubaix est)	Perpignan sud
DESGROPPES Nicole	(Melun V)	Evry II
DESMARS Alain	(Ile Maurice)	Prades
DIEBOLD Alfred	(Strasbourg V)	Gosier-Marie-Galante
DUTHY Gérard	(Riom-Limagne)	Clermont-FD adjt. I.A.
FAINZANG Bernard	(La Ferté-sous-Jouarre)	Argenteuil Nord
FERENCZI Claudette	(Strasbourg VIII)	Colmar II
FERON Christian	(Sedan II)	Paimpol
FERRAND Michèle	(Liban)	Paris 12 ème circ.
FORGET Michel	(USA)	Metz II
FROMENTAUD Daniel	(Orléans est)	Orléans adjt. I.A.
GAGNEUIL J.-Robert	(Bailleul)	Roubaix est
GAMBARD Michel	(Compiègne II)	St. Brice/Sarcelles
GARNIER Pierre	(Abymes 2 IUFM)	Baie-Mahaut
GIRON Alain	(Les Mureaux)	Kourou
GOEMINNE Bernard	(Tourcoing-Neuville-en-Ferrain)	Valenciennes-Anzin adjt. I.A.
GOTTEL Pierre	(St. Brice/Sarcelles).	Ecouen
GOUBAULT Michèle	(Paris 13 ème)	Paris 5ème circ.
HANRY Jean	(Roubaix sud)	Saint-Amand-les-Eaux
HELM Bernard	(Wattrelos)	Tourcoing-Neuville-en-Ferrain
HERVE Gérard	(Melle)	Jonzac
IZARD-BERNARD Hélène	(Nantes-St Herblain)	Le Cannet
JOSSE Annie	(Nanterre II)	Villefranche/Saône I
KERVELLA André	(Brest III)	Brest VII
KRIEF Nicole	(Sens I)	Auxerre I
LABENNE Guy	(Amiens adj. IA)	Arras I
LAMARGOT J.-Pierre	(Paris 15 ème)	Paris 2 ème circ.
LATREILLE Guy	(Longwy II)	Sedan II
LAURENT Victoria	(Ecouen)	Nanterre II
LE GRAND Nicole	(Morteau)	Saint-Brieuc II
LE PICART Philippe	(Nelle-Calédonie)	Angers IX
LEFEUVRE Hervé	(Le Havre II)	Le Havre I
LEGROS Guy	(Bagneux)	Courbevoie
LEJOP Bruno	(Montpellier littoral)	Saint-Brévin/Pays de Retz
LEMAIRE Bernard	(Amiens VI AIS)	Amiens Adj. IA
LERAY Joëlle	(Vannes AIS)	Rennes VI AIS sud
LESCUYER François	(Ajaccio II AIS)	Sainte-Maxime
LOISEAU Marie-Louise	(Saint-Lô III)	Saumur II
LOPEZ Marie-Hélène	(Montpellier sud)	Sainte-Suzanne
LORIN Francis	(Chinon)	Joué-lès-Tours
LOWY Pierre	(IUFM CRETEIL)	Toulouse V
MARTIN Bernard	(Sainte-Maxime)	Montpellier sud
MASOUY Jean-Luc	(Saint-Claude)	Lons-Le-Saunier IV
MINEL Robert	(Mâcon IV+IUFM)	Châlon/Saône I
MIRLICOURTOIS J.	Saint-Denis (93)	Bagnolet
OLIVER Pierre	(Guinée)	Saint-Martin-du-Crau
OUDOT Eric	(Besançon VII IUFM)	Saint-Laurent-du-Maroni
PASQUIER J.-Raoul	(Syrie)	Auch I
PAYARD Michel	(Le Havre I)	Paris 19è circ. + IUFM
PETIT J.-Marc	(Jeumont)	Lille-St. André AIS
PETIT-FERLICOT J.	(Paris 12 ème)	Paris 14ème circ.
PETREAULT Fr.	(I.A. 21)	Dole
PICOCHE Philippe	(Epinal II)	Epinal I adjt. I.A.
PIERRAT Josiane	(St. Quentin I)	Bailleul
PIRONON Françoise	(Vizille IUFM)	Aix-les-Bains
POIRIER James	(Jonzac)	Menton
PONTUS Jean-Claude	(St Amand-les-Eaux)	Loches
PRILLEUX Jean-Claude	(Fontenay-le-Comte)	Les Sables-d'Olonne
PROUST Alain	(Les Sables Olonne)	Ouest Deux-Sèvres
ROLAND Guy	(Saumur II)	Vannes I
ROURE Dominique	(Tournan-en-Brie)	Chelles
ROUSSE Thierry	(Paris 36 ème circ. + IUFM)	Paris 13 ème circ. + FC
SEREN Annie	(Mauritanie)	Toulon est
SOLANO-SERENA Alain	(Madagascar)	Orthez
TENETTE Jean-Pierre	(Neufchâteau)	Epinal IV AIS
THULLIER Jacques	(Chartres III+ AIS)	CNEFEI (92)
TROCLET JJacques	(La Tour du Pin II)	Voiron II
VANDENDRIESSCHE D.	(Cholet rural)	Nantes-Saint-Herblain
VARLET Danièle	(Les Andelys)	Evreux I + AIS
VIGNER Gérard	(Côte d'Ivoire)	Paris 29ème circ.
VIGNOUD Jean-Paul	(Lens AIS)	Chaumont I adjt. I.A.
WARGNIER Patrick	(Orthez)	Bayonne I

Postes vacants à l'issue de la C.A.P.N. du 6 avril 1995

Information et orientation

ANTILLES-GUYANE	Guadeloupe (Pointe à Pitre)
BESANÇON	Haute-Saône et Territoire de Belfort (Vesoul)
BORDEAUX	Dordogne (Périgueux)
	Lot-et-Garonne (Agen)
	DRONISEP
CAEN	Calvados (Caen)
CORSE	Haute-Corse (Bastia)
DIJON	Nièvre (Nevers)
LIMOGES	Creuse (Guéret)
LILLE	DRONISEP
NANTES	Mayenne (Laval)
ORLÉANS-TOURS	Cher (Bourges)
	Indre (Châteauroux)
	DRONISEP
PARIS	DRONISEP
REIMS	Ardennes (Charleville-Mézières)
	Aube (Troyes)
	DRONISEP
ROUEN	Seine-Maritime (Le Havre)
	Seine-Maritime (Rouen)
STRASBOURG	Haut-Rhin (Colmar)
TOULOUSE	Ariège (Foix)
	Haute-Garonne (Toulouse)
	Tarn (Albi)
	Lot (Cahors) (susceptible d'être vacant)
ONISEP	Services centraux (2).

Enseignement technique

STI : Besançon ; Bordeaux (2) ; Clermont-Ferrand (2) ; Lille ; Limoges ; Lyon ; Rouen ; Strasbourg (2) .
Économie et gestion : Nice.
SBSSA : Antilles-Guyane ; Bordeaux ; Grenoble ;Nancy-Metz ; Nantes ; Reims ; Versailles.
Arts appliqués : Amiens ; Poitiers.
Lettres-Histoire et Lettres ou Histoire-géographie : Besançon ; Clermont-Ferrand ; Créteil ; Dijon ; Nantes (2) ; Orléans-Tours.
Lettres-Anglais : Caen ; Nancy-Metz.
Lettres-Espagnol : Orléans-Tours.
Enseignement scientifique : Orléans-Tours ; Rennes ; Strasbourg.
Formation continue : Amiens ; Caen ; Corse ; Grenoble ; Lyon ; Nice ; Rennes ;Strasbourg.
Coordination de l'apprentissage : Dijon ; Montpellier ; Orléans-Tours ;Rennes.
Services et commerce : Aix-Marseille ; Bordeaux ; Corse ; Nancy-Metz ; Nantes (2) ; Rennes ; Rouen ; Versailles.
Alimentation : Grenoble ; Limoges ; Nancy-Metz ; Nantes ; Orléans-Tours ; Poitiers.
Mécanique électricité : Bordeaux ; Clermont-Ferrand (2) ; Lille ; Limoges ; Nancy-Metz ; Nantes.
Bâtiment-bois : Lille ; Nantes ; Rouen.
Administratif et financier : Amiens ; Bordeaux ; Grenoble ; Lille ; Nice ; Rennes ; Réunion ; Toulouse.
Coordination de l'apprentissage :Montpellier ;Dijon ;Orléans-Tours ; Rennes.

Premier degré

AIX-MARSEILLE	**(néant)**	
AMIENS	Aisne	Guise
		Saint-Quentin I
	Oise	Compiègne II
		Noyon
	Somme	Amiens VI A.I.S.
		Amiens II
ANTILLES-GUYANE	Guadeloupe	Abymes II + IUFM
BESANCON	Doubs	Besançon VII + IUFM
		Morteau
	Jura	Saint-Claude
		Lons-Le-Saunier III + IUFM
	Haute-Saône	Vesoul Nord
		Vesoul AIS
	Territoire-de-Belfort	Belfort II AIS
BORDEAUX	(*néant*)	
CAEN	(*néant*)	
CLERMONT-FD	Allier	Moulins I
	Puy-de-Dôme	Riom-Limagne
		Clermont banlieue + IUFM
		Clermont Val d'Allier
	Cantal	Saint-Flour
CORSE	** *Langue et culture corses* (poste créé)	
	Corse du Sud	Ajaccio II AIS
	Haute-Corse	Bastia sud AIS (susceptible d'être vacant)
CRETEIL	Seine-et-Marne	La Ferté-sous-Jouarre
		Tournan-en-Brie
	Seine-Saint-Denis	Saint-Denis
		Saint-Denis Z.E.P.
DIJON	Saône-et-Loire	Mâcon IV + IUFM
	Yonne	Sens I
		Sens II (susceptible d'être vacant)
GRENOBLE	Isère	Bourgoin-Jallieu I
		Pont-de-Cheruy II AIS
	Ardèche	Aubenas I
LILLE	Pas-de-Calais	Audruicq
		Calais AIS
	Nord	Wattrelos
LIMOGES	(néant)	
LYON	Ain	Ambérieu-en-Bugey
		Jassans-Riottier
	Rhône	Lyon XXII-Decines
	Loire	Rive-de-Gier(susceptible d'être vacant)
MONTPELLIER	Gard	Nîmes III
NANCY-METZ	Meurthe-et-Moselle	Longwy II
		Briey I
	Moselle	Sarrebourg II
		Thionville II
	Vosges	Neufchâteau
		Remiremont
		Vittel
	Meuse	Stenay
NANTES	Maine-et-Loire	Cholet Rural
		Cholet AIS
	Mayenne	Laval I
		Laval III
		Laval IV
	Vendée	Fontenay-le-Comte
NICE	(néant)	
ORLEANS-TOURS	Eure-et-Loir	Chartres III AIS
		Dreux I (susceptible d'être vacant)
	Cher	Bourges-nord
	Indre-et-Loire	Chinon
	Loiret	Orléans Est
		Saran + IUFM
		La Ferté-Saint-Aubin + IUFM
PARIS	Paris XVè circ. + IUFM	
POITIERS	Charente	Barbezieux
	Vienne	Poitiers I
		Poitiers VI + IUFM
	Deux-Sèvres	Melle
REIMS	Aube	Troyes II
	Marne	Châlons-Nord
	Haute-Marne	Saint-Dizier
RENNES	Finistère	Brest III
		Quimper IV

	Morbihan	Morlaix II Vannes AIS Pontivy
LA REUNION	(néant)	
ROUEN	Seine-Maritime	Barentin Le Havre II Le Havre III
STRASBOURG	Bas-Rhin	Strasbourg V Saverne
TOULOUSE	(néant)	
VERSAILLES	Essonne	Corbeil (susceptible vacant) Orsay
	Yvelines	Les Mureaux
	Hauts-de-Seine	Bagneux

Seront attribués à la C.A.P.N. du 09 juin - à des IEN titulaires - les postes d'adjoint à I.A. de Bourg-lès-Valence (Drôme) et de Toulouse (Haute-Garonne).
Les postes portant mention *susceptible d'être vacant* seront ré-examinés lors de cette même C.A.P.N. ainsi que ceux libérés par des départs à l'étranger, en Coopération ou dans les T.O.M.

(suite de la page 4)
sinon, ajoute-t-il, à quoi servirait l'évaluation conduite par les corps d'inspection ?. D'autres éléments qualitatifs interviennent également et l'ancienneté participe à départager les candidats.

En cas de mesure de carte scolaire, il y a priorité à la réaffectation des personnels concernés dans la limite de l'intérêt du service. Les nécessités et les contraintes du service sont prioritaires face aux intérêts de proximité.

À la demande de G. Santarelli, il précise que pour les personnels de retour de l'étranger, seuls ceux relevant du champ de la coopération ont une priorité d'affectation, soit sur le poste occupé par eux avant leur détachement s'il est vacant, soit sur tout poste de leur choix (Loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 et décret n° 73-321 du 15 mars 1973). Pour les autres situations il y a des usages mais pas de règles.

Pour les circonscriptions fléchées IUFM et les IEN adjoints aux IA, les avis des directeurs d'IUFM concernant les premiers et celui des IA-DSDEN pour les seconds sont prépondérants.

En accord avec les organisations syndicales, le Président ne souhaite pas qu'il y ait d'acharnement sur des IEN après la décision d'une sanction disciplinaire. G. Santarelli précise qu'alors il ne devrait pas y avoir doublement de la sanction par la signification d'avis défavorable pour une mutation.

Certaines propositions de l'administration, contestées par notre organisation, ont été modifiées dans l'intérêt des collègues en cours de séance.

Pour les IO : Bernard Lespes fait remarquer le nombre important des postes restés vacants à l'issue du mouvement et souhaite qu'il n'y ait pas un recours trop important à la liste d'aptitude.

Pour le premier degré, notre organisation est intervenue sur des cas particuliers dans les académies de Besançon, Bordeaux, Caen, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, La Réunion, Toulouse et Versailles.

Suite à une remarque de la FSU, une discussion s'établit sur le nombre de vœux pouvant être formulé par les personnels pour leur demande de mutation. Deux attitudes sont envisageables :

- soit une position rigoureuse en donnant la possibilité de faire six vœux et uniquement six sans prendre en compte, en aucune manière, les demandes d'extension (ce qu'exige la FSU),

- soit une position plus souple qui permettrait aux intéressés d'élargir leurs vœux ou d'en formuler plus de six (ce que défend le SI.EN).

Les organisations syndicales devront faire parvenir leur avis sur le sujet.

Pour les ET : des précisions sont données pour des postes de Lyon, Nancy, La Réunion et Toulouse. La mutation sur le poste de Lettres histoire de Créteil est reportée à la prochaine CAPN.

Une nouvelle fois, la très grande partie du mouvement s'est faite en considérant l'ancienneté dans la fonction. Toutefois, l'administration en opposition à l'avis des commissaires paritaires, a attribué des postes sur des critères tout à fait contestables.

Le président propose, en fin de séance, le détachement sur le poste FC de Rouen, de Martine LEFEVRE Martine, personnel de Direction.

Il donne ensuite des informations sur les projets de détachement à l'étranger d'IEN au titre de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. La réponse des IEN pressentis est attendue.

A propos de l'enquête menée au mois de décembre auprès des IA-DSDEN sur les circonscriptions du premier degré afin de déterminer les circonscriptions dites sensibles, il nous est indiqué que leur nombre est de 233 soit 17,23 % de l'ensemble. Si l'on ajoute à ce nombre celui des emplois d'IEN adjoint à un IA-DSDEN et celui des emplois d'IEN exerçant en circonscription fléchée IUFM, plus de 28 % des circonscriptions requièrent une attention particulière. Ce travail sera soumis aux organisations représentatives.

Affectation des stagiaires : M. Baladier leur accorde un délai de quinze jours pour modifier éventuellement leurs vœux et donne l'assurance qu'en cas de non-satisfaction ils pourront faire des demandes de mutation l'année prochaine.

La prochaine CAPN aura lieu le 9 juin 1995, elle proposera les compléments de mutations en attente, présentera les premières affectations des stagiaires et désignera les IEN nommés par liste d'aptitude.

Gaby Santarelli
Renée Hasiak

Le mouvement en "chiffres"

Spécialité	nombre de demandes	mutations proposées	%
I.O.	26	4	17
1 D	313	106	34
E.T.	72	35	47

Disparition de l'un des nôtres

Le 30 novembre 1994, au terme d'une longue lutte contre la maladie, Christian DAVID nous laissait poursuivre seuls le métier d'inspecteur.

Il avait découvert la fonction au sein de la promotion Louise Michel (1987-1989), après avoir exercé en établissement secondaire en tant que professeur d'histoire.

Trois années dans le Gard - circonscription LE VIGAN-SOMMIÈRES - et deux années dans l'Ain - circonscription d'AMBÉRIEU-EN-BUGEY - nous avaient permis de découvrir et d'apprécier l'homme, le collègue, le professionnel, l'ami chaleureux.

Homme de dialogue et de consensus, faisant de la citoyenneté un principe éducatif de base, cherchant toujours l'équilibre entre la règle et l'humain, il nous lègue définition et visage de la conscience professionnelle.

Historien, il entre à 40 ans dans l'Histoire de l'École, dans son JURA natal, puis en CÉVENNES et BUGEY.

Que son épouse Christine soit assurée de toute notre sympathie.

Patrick AVET-ROCHEX (Alès I -30)
Renée ROUX (Bresse -01)

La grogne des retraités

Contribution aux revendications indiciaires soumises aux discussions du prochain congrès

Les retraités de toutes catégories commencent à se rendre compte, dans la perspective des échéances électorales et malgré les promesses des candidats aux présidentielles, que le sort de nos retraites, maintenues dans des marges très étroites, reste très préoccupant.

A l'appel de leurs syndicats, des milliers d'entre eux n'ont pas hésité à se rassembler et à défiler afin de manifester leur mécontentement et leur inquiétude pour l'avenir. C'était une grande première motivée par la baisse de leur niveau de vie et par les contournements insupportables du code des pensions et surtout de son article 16 (péréquation par rapport à l'évolution des traitements des actifs). C'était aussi un avertissement aux pouvoirs publics et au futur Président. Désormais il faudra compter avec les retraités décidés à faire valoir leurs droits au même titre que les autres groupes sociologiques de la Nation.

Comme nous l'avons entendu dire, la pension est le traitement continué. La Solidarité, en matière de protection sociale, a conduit les pouvoirs publics à imposer la CSG à toutes les catégories de revenus. Mais qui peut nous assurer que cette contribution - qui a augmenté considérablement sous le gouvernement de cohabitation - ne continuera pas à évoluer, malgré les dénégations de circonstance, dans un sens défavorable ? Alors qu'à l'âge de la retraite beaucoup de nos collègues ont besoin de soins, de nombreux médicaments ne sont plus remboursés ou ne bénéficient plus que d'une couverture réduite. Cette conjonction de mesures entraîne pour tous les retraités une perte de pouvoir d'achat qui risque de s'amplifier si nous n'y prenons garde.

Ce qui s'est passé sur le plan général peut être également illustré par la situation qui a été imposée aux retraités IEN d'avant 1990. Nous ne voulons pas rappeler les mesures discriminatoires, connues de tous, qui nous ont écartés du plan de revalorisation du 2 août 1990. Dans le n°15 du bulletin SI.EN-FEN, Gabrielle SANTARELLI - qui se livre à une étude approfondie sur les dispositions statuaires et indiciaires prises en faveur des chefs d'établissement - indique en conclusion qu'*en matière indiciaire les évolutions n'ont porté ni sur les rééchelonnements, ni sur une modification à la hausse des indices terminaux des différentes classes. Le législateur évacue par là-même toute incidence sur les retraités d'avant 1988".*

Elle précise, bien sûr, les domaines où l'application de l'accord Durafour pourra permettre aux Inspecteurs de décrocher des améliorations comparables à celles obtenues par les Chefs d'établissement. Mais si, comme elle le dit, "*l'application du Durafour, en août 1996, permettra à de nombreux personnels d'atteindre, voire de dépasser, le 818 NM compte tenu des points pour fonctions diverses s'ajoutant à l'indice lié à l'échelon*", il faut (*c'est nous qui le soulignons*) que le BN profite de cette porte ouverte aux futures négociations pour obtenir que les retraités ne soient pas exclus une nouvelle fois des accords qui seront mis en application.

Nous avons la conviction, grâce à une audience obtenue par Michel MARUCELLI le 14 mars 1995 auprès de la FEN, que c'est la seule possibilité, même si la porte est étroite, pour nos mandataires de lier notre sort à celui des actifs. Le problème peut être réglé par l'amélioration du pyramidage qui permettra de déboucher sur les échelles-lettres ou de franchir, par une reconversion en indices, le butoir du 818 NM.

Si nos représentants se montrent déterminés pour prendre en compte la motion du congrès de Strasbourg (1993) en faveur des retraités, cette restructuration par le haut pourrait donner lieu à un rééchelonnement des grilles indiciaires et, en particulier, de la classe normale dans laquelle ont été reclassés - sans contrepartie financière - les retraités IEN d'avant 1990. Mais ils devront se battre, si cette disposition est adoptée, pour qu'elle nous soit appliquée.

Car ce combat n'est pas gagné d'avance. Aussi appartient-il à tous les collègues de soutenir le Bureau National pendant cette période cruciale de négociations car l'injustice inacceptable qui frappe un certain nombre d'entre nous ne peut être corrigée que par une action syndicale conduite avec fermeté.

Paul **RIVIERE** et Pierre **TAREL**

Sur le terrain...

Nancy-Metz

Le 31 mars, sur invitation de Michel Bonte, responsable académique de Nancy-Metz, Bernard Lehalle et Michel Marucelli ont rencontré les adhérents de l'académie. Tous les départements étaient représentés, ainsi que toutes les spécialités : 1er degré, enseignement technique, information et orientation. L'assistance était bien fournie, les discussions ont porté sur le fond et la stratégie syndicale.

Poitiers

Le 10 avril, Jean-Pierre Cailleau, responsable académique de Poitiers, a réuni les adhérents de la section pour faire le point des difficultés rencontrées à faire vivre la section académique.

Tous les départements étaient représentés, uniquement par les collègues du 1er degré, et un représentant des retraités, Michel Luc, ancien responsable académique et ancien membre du Bureau National...

Quelques pistes ont été tracées pour réactiver la vie syndicale locale. Les orientations et l'action syndicales ont été débattues. Michel Marucelli a participé aux débats.

Dijon

Le 13 avril, Nicole Hamon a été désignée responsable académique de Dijon. La réunion qui sest tenue à Macon a permis de préparer le congrès national et d'envisager une action rejoignant le mot d'ordre national. Cette réunion a fait l'objet d'un article dans la presse locale.

Lille

Le 14 avril, la section académique de Lille s'est réunie au Lycée Professionnel hôtelier d'Aire sur la Lys avec la participation de Mireille Destrez, Bernard De Gunten et Renée Hasiak, membres du Bureau National.

Les deux départements et toutes les spécialités étaient représentés. Il a été largement débattu de l'action en cours et les participants ont indiqué qu'il n'était pas envisageable d'arrêter le mouvement revendicatif dont les effets devraient se faire sentir à la rentrée des vacances de printemps. Il a été également décidé de mettre en place, pendant la durée du mouvement, un soutien psychologique des collègues en leur adressant des informations. Une chaîne télématique et fax a été mise en place pour transmettre informations et revue de presse...

Nous avons appris le décès, survenu le 8 mai à Paris de
Monsieur Michel BECQUELIN
Inspecteur Général,
Doyen des sciences physiques
Il avait largement œuvré pour que les sciences physiques soient développées dans les lycées professionnels